



Bulletin municipal Express

Municipalité d'Armagh - No 01-22
Janvier 2022

Communication

Voici notre tout premier bulletin d'information qui sera publié périodiquement afin d'informer les citoyens.nes des récents développements au sein de la municipalité d'Armagh.

Afin de demeurer à l'affût des nouvelles, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Municipalité d'Armagh. Nous demandons également aux résidents.es de nous transmettre leur adresse courriel à citoyenarmagh@gmail.com afin de recevoir les communications importantes, le bulletin express ainsi d'autres documents. Dans le respect du développement durable, il y aura de moins en moins de communication postale. Les différents avis seront publiés via notre page Facebook, sur notre site Web et par courriel. Ils seront également affichés au Bureau municipal ainsi qu'au Bureau de poste. Pour l'instant, le journal l'Armagh'joie sera encore envoyé par courrier mais cela pourrait changer graduellement au cours de l'année. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Dossier CPE

Nous avons entrepris les démarches avec la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, en vue de l'implantation d'un CPE 0-5 ans d'environ 20-30 places. Nous avons aussi communiqué avec les responsables du CPE de St-Damien, lesquels ont été favorables à l'établissement d'un partenariat avec nous. Nous sommes présentement en collaboration étroite avec la directrice du CPE l'Aquarelle pour compléter la demande officielle au gouvernement provincial. Le processus s'enclenche tranquillement et pour qu'il puisse se réaliser, il est important que chaque parent, ou futur parent, s'inscrive à <https://www.laplace0-5.com/>

Corporation des loisirs et des sports

Comme le Comité des loisirs est en fait une corporation sans but lucratif, donc un organisme indépendant de la municipalité, au même titre que la Corporation des loisirs et des parcs d'Armagh, une rencontre avec les représentants des loisirs s'est tenue le 22 novembre dernier. Une autre rencontre permettra de faire le point sur cet aspect. Nous évaluons aussi la possibilité d'engager un(e) coordonateur(rice) aux loisirs afin de favoriser l'avancement des sports et des loisirs dans la municipalité.

Autres comités et organismes communautaires

Nous allons rencontrer – si ce n'est pas déjà fait - les représentants des différents comités et organismes communautaires afin d'établir une communication, de cerner les besoins et comprendre leur réalité. Ces rencontres permettront d'établir ou de planifier des projets et de déterminer dans quelle mesure la municipalité peut y contribuer sous différentes formes. Nous souhaitons aussi évaluer comment ces différents comités peuvent contribuer au développement de la municipalité.

Bacs d'ordures et de recyclage

Comme vous le savez déjà, les bacs, communément appelés les bacs bleus et verts, sont utilisés pour le recyclage ainsi que pour les déchets domestiques. Sur le compte de taxes municipales, plusieurs citoyens paient présentement pour un bac vert. Cependant, nous avons appris que certains d'entre vous paient pour 2 ou plusieurs bacs verts. Au cours des années précédentes, les citoyens qui possédaient plus d'un bac étaient facturés pour la collecte d'un 1^{er} bac au montant complet et pour les bacs supplémentaires, le montant était réduit de moitié. L'autre moitié était ainsi assumée par l'ensemble des citoyens puisque la MRC facture à la municipalité le nombre de bacs verts calculés lors de leur tournée biannuelle. Donc, par souci de transparence et d'équité, nous avons décidé qu'à compter de 2022, les citoyens ayant plusieurs bacs seront facturés au complet en fonction du nombre de bacs. Si certains d'entre vous souhaitez réduire le nombre de bacs qu'ils possèdent, SVP transmettez-nous un courriel à info@armagh.ca et nous vous indiquerons la procédure pour le faire.